

Adresse du maire, des officiers municipaux et des membres du conseil général de la commune de Montfort-le-Brutus, ci-devant Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire, des officiers municipaux et des membres du conseil général de la commune de Montfort-le-Brutus, ci-devant Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), lors de la séance du 13 brumaire an III (3 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 345-346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21528_t1_0345_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Nous nous rallierons toujours à votre voix et nous ne perdrons jamais de vue que la garantie de notre liberté est dans le bon esprit des vrais Républicains et dans leur réunion intime à des représentants qui par leur sagesse et leur fermeté héroïque se sont montrés dignes de toute nôtre confiance.

Restés à votre poste, hommes probes et vertueux pour déjouer les intrigues de toutes espèces, pour consolider la révolution et la faire estimer de ceux même qui l'ont dénigrée, et vous continuerez, citoyens Représentans à vous acquérir la reconnaissance la plus complète des générations présente et futures qui béniront vos immortels travaux et s'écrieront dans leurs transports d'âlegresse, Vive à jamais la république et la Convention nationale.

Suivent 50 signatures.

t

[*La société populaire de Nevers à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (34)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort.

Représentans du peuple français,

Votre adresse aux français a porté dans nos cœurs le présage heureux du regne des vertus Républicaines. Elle fait trembler les scélérats et leur ôte à jamais l'espérance de se relever. Le vrai républicain n'aura plus à gémir sur les excès qui ont terni une révolution faite pour le bonheur de l'humanité. La terreur est l'arme des tyrans ; les despotes ne sont plus, il est tems que les lois seules triomphent et que la justice devienne enfin le point de ralliement de tous les français.

Oui, Législateurs, nous le dirons avec vous : en Révolution il est des mesures de sureté indispensables ; elles doivent toutes émaner de la loi et ne jamais porter le caractère de l'oppression et de la tyrannie. Il faut que la justice écrase tous ceux qui voudroient comprimer les amis du peuple et la faire servir, en la dénaturant, à leurs projets liberticides.

Les hypocrites en patriotisme ont pu nous tromper, mais aujourd'hui instruits par une expérience de cinq années, nous avons appris à connaître, ces caméléons qui nourrissent encore dans leurs coeurs la haine de la révolution.

Pour nous, Représentans, inébranlables dans nos principes, nous jurons avec les vrais patriotes l'attachement le plus inviolable à la Convention nationale, comme le seul centre de tous les pouvoirs.

Nous jurons guerre à mort à tous les conspirateurs, aux traîtres, aux intriguans, aux factieux et aux fripons. Nous voulons le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, le triomphe de la liberté et de l'égalité, le règne

des vertus, et l'anéantissement de tous les crimes.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent 156 signatures.

u

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Montfort-le-Brutus à la Convention nationale, s. d.*] (35)

Liberté, Égalité, fraternité.

Citoyens Representans

Les sentimens que vous exprimez dans votre adresse au peuple français, sont ceux de nos coeurs. Nous ne reconnaissons d'autres bases de gouvernement, d'autres principes de justice et de morale que ceux que vous établissez, parce qu'ils sont véritablement ceux que la nature dicte aux hommes.

Périssent les traîtres, les factieux, les intriguans qui voudroient en suivre d'autres, et nous asservir a leur domination au lieu de nous rendre libres.

Nous avons célébré le jour de la décade dernière, les triomphes de nos armées, jamais ennemis du dehors ne nous ont intimidés, des troupeaux d'esclaves devoient fuir devant les soldats de la liberté, nous avons redoutés davantage les orages politiques de l'intérieur, les trames criminelles des scélérats hypocrites qui ont égaré un instant le peuple, graces éternelles vous soient rendües pour avoir fait cesser leur regne affreux. C'est maintenant que nous goutons avec sécurité le bonheur, que la sérénité et la joie sont répandues dans nos ames, que de toutes parts des louanges et des bénédictions vous sont adressés, notre sort étoit bien différent il y a quelques mois, nous étions saisis par l'effroi et la terreur, en voyant une partie de nos paisibles habitans persécutés injustement, le sang innocent couler, et le même système d'oppression nous désigne pour ses victimes. Mais votre courage et votre énergie ont bientôt détruit un régime aussi tyrannique, en rendant a leurs familles nos concitoyens, en rétablissant la justice sur son trone, vous avez véritablement consolidé la liberté, vous avez éteint dans tous les coeurs les regrets des anciens préjugés et forcé les plus opiniâtres à concourir aux succès de vos grands travaux. Achevez de bien mériter de l'humanité, détruisez les restes impurs des factions qui nous ont tourmentés et n'abandonnez le gouvernail si bien placé dans vos mains que quand vous pourrez le faire sans danger pour la liberté et l'égalité.

(34) C 325, pl. 1409, p. 8.

(35) C 323, pl. 1389, p. 23.

Les maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Montfort-le-Brutus.

DEJEAN, *maire*, VIGOUREUX, *agent national*
et 14 autres signatures.

v

[*Le conseil général de la commune de Montauban à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (36)

Citoyens Représentans.

Votre adresse au peuple français a ouvert tous les cœurs à l'espérance et à la joie. La République entière applaudit à vos principes et aux sages mesures que vous prenez pour affermir le regne des loix et de la justice.

Perseverés dans cette resolution qui vous concilie la reconnoissance et les voeux des patriotes qui force à l'admiration et au respect les ennemis même de la liberté, et qui n'éprouvera des contradictions que de la part de ce petit nombre de dominateurs et d'intrigans qui s'étoient fait un appanage de l'anarchie et du désordre.

Ici, tous nos concitoyens bénissent vos glorieux travaux; ils ne reconnoissent d'autres guides que vous, d'autre centre de réunion que le vôtre; ils sont dévoués à tous les sacrifices que vous leur indiqués; ils ne doutent plus de ce bonheur que vous leur avés promis et auquel vous venés de les préparer avec tant de courage.

Ajoutés à ce grand bienfait celui de raviver le commerce qui s'éteint, de nous donner une instruction publique qui nous est nécessaire, d'assurer la circulation la plus active des subsistances pour déjouer l'horrible complot de Pitt et de ses odieux complices et de maintenir dans toute sa vigueur le gouvernement Révolutionnaire.

Bientot les belles destinées de la France seront accomplies, et vous aurés la douce satisfaction d'avoir fondé le gouvernement le plus digne de l'homme social ainsi que le plus sage et le plus heureux de l'univers.

Salut et fraternité.

Suivent 13 signatures d'officiers municipaux et 22 de notables.

w

[*Le conseil général de la commune de Béziers à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (37)

Citoyens Représentans,

Elle a été lue au peuple assemblé, elle a été vivement applaudie, cette adresse salubre et bienfaisante qui apprend aux français les moyens d'allier la justice et l'humanité avec les mesures sevéres qu'exige le Gouvernement révolutionnaire.

Déjà vos delegués, Perrin et Goupilleau, nous en avoient donné l'initiative, par les principes qu'ils avoient professé et la conduite sage et conciliatrice qu'ils avoient tenu à leur passage dans notre commune : ce fut bien peu pour nous que de posséder un seul jour cette emanation de la Représentation nationale, si propre à la faire respecter et chérir.

Votre adresse, citoyens Représentans, vient de consolider et d'embellir la position agréable où vos délégués nous laisserent.

Comme vous, nous croyons que les mesures de sureté doivent être permanentes, actives et vigoureuses aussi longtems que durera le gouvernement révolutionnaire, mais comme vous aussi nous pensons que l'application de ces mesures comporte un mode qu'on ne peut s'empêcher d'atteindre et qu'on ne sauroit non plus dépasser sans tomber dans l'arbitraire, ou dans un excés de modération ou dans un excés de rigueur également funestes à la chose publique.

Comme vous, nous croyons qu'il faut soigneusement discerner l'erreur du crime, le mené du meneur; nous croyons qu'il doit être un terme à l'expiation d'une simple faute et un temps d'indulgence pour l'homme séduit ou égaré; mais pas un seul instant de trêve, jamais de pardon pour l'ennemi du Peuple, jamais de pardon pour le conspirateur et les traitres à la Patrie.

Comme vous nous croyons que la justice et la probité doivent être sans cesse à l'ordre du jour, non pas seulement en parole, mais essentiellement en faits et que chacun doit recevoir selon ses oeuvres.

Ici, citoyens Représentans, nous applaudissons unanimement à toutes vos loix; les autorités constituées en protègent l'exécution de tous leurs moyens; elles tendent d'un pas égal au bien de la chose publique; la commune entière ne reconnoit d'autre point central que la Convention nationale. Sa maxime favorite est hors de la Convention point de salut pour le peuple et son refrain est celui-ci.

Vive la République une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

Périssent les tyrans, les agitateurs, les conspirateurs et les traitres.

GRENIER, PEZET, *agents nationaux*; *suivent les signatures de 9 officiers municipaux, de 2 notables et 18 sans indication de fonction.*

x

Le conseil général de la commune de Crest, département de la Drôme, félicite la Convention nationale de ce que depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor, elle a su déjouer

(36) C 323, pl. 1389, p. 22.

(37) C 323, pl. 1389, p. 20.